

SI/19/SHNA-05/7 août 2004/ 027A  
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION  
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° \_\_\_\_\_/MFPRE/DGFP/DPME/SR  
portant engagement de certains candidats en qualité de  
médecin contractuel ; en tête : mademoiselle  
**MALANDI Danielie Marie Solange**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**



Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960, applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-522 du 14 septembre 1990, portant abrogation de certaines dispositions attribuant des avantages catégoriels dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;



**DECRETE :**

*[Handwritten signature]*

**Article 1<sup>er</sup> :** Les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de médecin contractuel de 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, classés dans la catégorie I, échelle 1, indice 850 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population :

- MALANDI Danielie Marie Solange, née le 30 septembre 1967 à Brazzaville
- LIKIBY Darièsh, né le 15 septembre 1967 à Mouyala
- PANDZOU Jean-Vincent, né le 22 janvier 1965 à Fort-Rousset
- MOUNKASSA Basile, né le 6 janvier 1966 à Zanaga
- MAYAMA Nikita Christian Patrick, né le 10 octobre 1966 à Brazzaville
- NKOKOLO François, né le 12 février 1968 à Jacob
- MAKOSSO Victor, né le 8 décembre 1960 à Madingou
- DIMI Paul, né le 9 avril 1964 à Endoulou

**Article 2 :** La période d'essai est fixée à quatre (4) mois.

**Article 3 :** Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960.

**Article 4** Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. /-

2004-501

Brazzaville, le 30 Décembre 2004

**Denis SASSOU N'GUESSO**

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget

**Rigobert Roger ANDELY**

Le ministre de la santé et  
de la population

**Alain MOKA**

Par le Président de la République

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,

**Gabriel ENTCHA-EBIA**

AMPLIATIONS :

DGFP/DPME	3
MFPRE/SST	3
DGB	3
DGCF	2
MSP	2
DGS	8
DOSSIERS	24
INTERESSES	8
SGG/BC	2/55

*lk*

*g*